

Lettre d'information municipale de Soyons

N°45 – Mars 2026

Travaux d'alimentation en eau potable sur la commune



Sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat des Eaux Crussol-Pays de Vernoux-Eyrieux, des travaux sont prévus dans le centre village, de mars à septembre, pour le renouvellement et renforcement du réseau fuyard d'alimentation du réservoir des Lèches.

Ces travaux entraîneront des perturbations temporaires de la circulation.

1^{ère} tranche : rue du Paradis

- Début des travaux le lundi 23 mars.
- Mise en place d'une circulation alternée par feux tricolores
- Suppression temporaire des places de stationnement dans la rue

2^{ème} tranche : avenue Olivier de Serres

- Une information spécifique sera transmise ultérieurement

Nous remercions les habitants et usagers pour leur compréhension face aux désagréments occasionnés par ces travaux nécessaires à l'amélioration du service public de l'eau.

Place Dumazel : suppression des containers d'ordures ménagères



Comme le souhaitent de nombreux riverains rencontrés à l'occasion de nos réunions de quartier, les containers destinés à la collecte des ordures ménagères qui étaient installés place Dumazel (place des écoles) ont été retirés. Afin de maintenir un service de proximité, un nouveau container pour les ordures ménagères a été installé sur le parking au-dessus de la Salle des Fêtes André Comte ; un autre a été installé sur le parking situé près de la Gare. Ces deux sites permettent le dépôt des ordures ménagères, du carton et du verre dans le centre village.

Les riverains ont été informés individuellement par courrier de ces changements. **Pour respecter la qualité de vie des habitants du centre village, merci de ne plus déposer les déchets sur la place Dumazel et de bien vouloir utiliser les points d'apport volontaire à votre disposition. .**

Des terrains au Bregard à votre disposition pour jardiner



Dans le cadre de notre politique de préservation de l'activité agricole et de valorisation des espaces naturels dans le quartier du Brégard, la commune a acquis, ces derniers mois, plusieurs parcelles. Cette démarche permet de protéger ces terrains d'usages inappropriés et de leur redonner leur vocation première : la culture et le jardinage.

Aujourd'hui, la municipalité souhaite mettre ces parcelles à disposition des habitants sous forme de locations à tarif modéré, afin d'y créer des jardins potagers. Chacun pourra ainsi cultiver ses propres fruits et légumes, profiter d'un espace de nature et participer à la préservation de ce secteur.



Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter la mairie au 04 75 60 93 12 ou par mail à mairie@soyons.fr afin de prendre connaissance des parcelles actuellement disponibles.

Entretien des ruisseaux



En France, l'entretien d'un ruisseau (cours d'eau non domanial) est **une obligation légale** pour les propriétaires riverains selon l'article **L.215-14 du Code de l'environnement**.

- Chaque propriétaire est responsable **jusqu'au milieu du lit du cours d'eau**.
- L'objectif est de :
 - Maintenir l'écoulement naturel de l'eau
 - Limiter les risques d'inondation
 - Préserver le bon état écologique du milieu aquatique.

Exemples d'actions autorisées :

- Enlever les **embâcles** (branches, arbres tombés, déchets)
- Retirer les **dépôts de sédiments ou d'atterrissements**
- **Élaguer ou recéper la végétation** des berges
- Enlever les obstacles gênant l'écoulement de l'eau.

Rôle des collectivités :

- Si un propriétaire **n'entretient pas le ruisseau**, la commune ou un syndicat de rivière peut intervenir après mise en demeure et **réaliser les travaux à sa place**, parfois à ses frais

Pour de bonnes pratiques environnementales, l'entretien doit rester **léger et écologique** :

- Ne pas enlever toute la végétation des berges
- Éviter toute pollution de l'eau
- Protéger la faune et la flore du cours d'eau

En résumé :

- L'entretien régulier d'un ruisseau est **obligatoire pour les propriétaires riverains**.
- Il consiste principalement à **enlever les obstacles et gérer la végétation** sans modifier le cours d'eau



Vos poules vont adorer !

Nous proposons aux habitants qui possèdent des poules de venir récupérer certains restes de la cantine scolaire qui n'iront pas au compostage.

Plutôt que de jeter ces aliments, ils peuvent nourrir vos poules ! Un geste simple qui permet de réduire le gaspillage alimentaire tout en donnant une seconde vie aux restes de la cantine.



Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez vous rapprocher de notre responsable périscolaire Nathalie BEAL, pour connaître les modalités de récupération au 06 70 14 81 39 ou par mail à responsable.periscolaire@soyons.fr.

Accueil de loisirs : inscriptions pour les vacances de printemps ouvertes !



Nous accueillons les enfants à l'accueil de loisirs du **13 au 17 avril** pour une semaine pleine d'activités et de bonne humeur.



N'hésitez pas à inscrire vos enfants dès maintenant ! Accueil dès 3 ans ; Toutes les informations et programme sur www.soyons.fr rubrique « Mes services », « Accueil de loisirs de Soyons », ou au 04 75 60 93 12

Maltraitance d'adultes vulnérables : appelez le 3133

Nous tenons à vous informer de l'ouverture, depuis le 1^{er} mars 2026, de la nouvelle plateforme téléphonique nationale 3133, dédiée au recueil des signalements de situations de maltraitance concernant les adultes vulnérables.

Cette plateforme s'inscrit dans le renforcement du dispositif national de prévention et de lutte contre les maltraitements.

Victime ou témoin
de maltraitance
envers un adulte vulnérable*
en établissement ou à domicile ?

Appelez le numéro national
d'écoute et de signalement :

3133
LE NUMÉRO CONTRE
LES MALTRAITEMENTS

Des professionnels à votre écoute, pour vous aider.
Appel gratuit 7j/7, de 9h à 20h.

Accessibilité
pour les personnes
sourdes ou
malentendantes :

 

3133.gouv.fr

*Les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ou de précarité...